



Société Française de médecine thermale  
hydrologie et climatologie médicales

CEMTh

Collège des Enseignants en  
Médecine Thermale

Aix les Bains le 18/05/20

Monsieur le Président,

Le Conseil National Professionnel Thermal (CNP) a été créé il y a une douzaine d'années pour conforter la place des médecins thermaux au sein des spécialités médicales. Il regroupe la Société Française de Médecine thermale, le Collège des Enseignants en médecine thermale (universitaires) et le Syndicat National des Médecins Thermaux. Son rôle de conseil scientifique se révèle important dans la situation de crise actuelle. Ceci grâce à sa connaissance de la pathologie virale et de son expérience de terrain, en toute indépendance. Il a naturellement une fonction de propositions auprès des patients, des Etablissements thermaux et des autorités.

Il lui a paru nécessaire de prendre contact avec la Fédération Française des Curistes Médicalisés dont la présence sur tout le territoire thermal et la connaissance de la crénothérapie sont des atouts majeurs, pour échanger nos vues sur l'incidence du Covid 19 sur le thermalisme.

Nous voulons vous dire que nous partageons le combat pour la défense du thermalisme médicalisé, vous informer de nos réflexions sur le nouveau visage des cures sous la contrainte du virus. Nos conseils ne portent que sur la pratique médicale, et visent à rassurer les curistes et à leur garantir les meilleures conditions de prise en charge. Nous ne disposons que d'une autorité morale.

Lors de la reprise des activités de soins, les curistes seront amenés à vivre certaines précautions et contraintes qui pour l'heure ne sont pas encore définitivement fixées, mais qui pourraient être :

- Avant la cure :

Les patients seront contactés par l'Etablissement thermal pour leur rappeler les contre-indications (maladies et traitements en cours), leur conseiller de consulter leur médecin traitant en cas de pathologie infectieuse suspecte. Ils devront contacter leur médecin thermal pour discuter avec lui des évolutions thérapeutiques. La téléconsultation doit être possible. Une concertation entre médecin traitant et médecin thermal permettrait une évaluation du bénéfice risque concertée pour les cas d'appréciation difficile. Pour la majorité des patients, sans comorbidité, actifs, marcheurs, cyclistes, il n'y a pas de risques particuliers.

- L'arrivée :

Les conditions d'accueil en cabinet médical sont modifiées (masque, gel, distances de sécurité, prise de température). La consultation initiale détermine un programme de soins adapté à la situation. En cas de pathologie infectieuse (symptômes et fièvre) le patient est orienté immédiatement vers un espace dédié au Covid pour contrôle. L'accès au cabinet médical n'est possible qu'après appel téléphonique. Certains médecins pourraient recourir à la téléconsultation.

Le déroulement des inscriptions à l'établissement, programmes et horaires de soins seront eux aussi un peu différents. Les informations sont à rechercher sur leur site internet.

Les inscriptions se dérouleront avec une gestion particulière de circulation des personnes. De même, les plannings seront aménagés avec priorité aux règles de sécurité.

○ Le déroulement des soins :

Les axes de travail du CNP sont basés sur les faits médicaux acquis par la consultation des travaux scientifiques les plus récents et les consignes réglementaires établies par les tutelles :

- L'eau thermale n'apporte pas le virus, et les règles habituelles d'hygiène sont une garantie suffisante de sécurité.
- La mise en place des « gestes barrières » peut modifier les soins, voire obliger à en supprimer certains. Des aménagements matériels pourront être réalisés par les établissements.
- Evidemment, le civisme sera essentiel face à ces contraintes ; la responsabilité de chacun sera la meilleure sécurité de tous.

○ La vie dans la station :

Hélas, les curistes n'auront pas quitté la « planète Covid » ! Toutes les recommandations nationales resteront présentes. La convivialité habituelle des villes de cure va en pâtir, mais une contamination de groupe déclenchée hors établissement retentirait sur l'établissement, ce qui serait désastreux. Tous les socio-professionnels des stations seront sensibilisés, et une veille épidémiologique sera mise en place.

○ Après le séjour de cure :

Il est souhaité qu'un suivi au retour soit instauré. Une surveillance de post cure, en lien avec le médecin thermal, sera prolongée pendant quelques temps.

Enfin, rappelons que les informations médicales évoluent si rapidement qu'elles peuvent se trouver en partie modifiées le lendemain de la rédaction des textes !

La plupart des stations thermales mettent en ligne sur leur site des informations régulièrement mises à jour ; n'hésitez pas à les consulter régulièrement.

Les médecins thermaux, leur Société savante, leurs Enseignants universitaires œuvrent au mieux afin que les patients puissent bénéficier en 2020 d'un traitement thermal de qualité, personnalisé, efficace et sans risque pour profiter d'un dépaysement mérité après leur confinement. Ils vous remercient de votre confiance, et vous assurent de leur solidarité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.